

Décret

Générale

modern

Décret n° 2003-0188/PR/MJAPM portant création d'un Office de Notaire et nomination d'un Notaire.

n° 2003-0188/PR/MJAPM

Ministère

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, DES AFFAIRES PÉNITENTIAIRES ET MUSULMANES, CHARGÉ DES DROITS DE L'HOMME

Date de publication

15 septembre 2003

Numéro JO

n° 17 du 15/09/2003

Date du numéro

15 septembre 2003

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La délibération n°315/7ème L du 04 janvier 1973

VU L'ordonnance n°86-034/PRE du 27 avril 1986

VU La loi n°170/AN/02/4ème L portant statut du notariat

VU La candidature de Monsieur Ahmed Aden Youssouf

SUR Proposition du Ministre de la Justice

Le Conseil des Ministres en sa séance du Mardi 09 septembre 2003.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est créé un septième office de notaire en République de Djibouti.

Article 2

Mr. Ahmed Aden Youssouf, est agréé à exercer la profession de notaire.

Article 3

Le présent décret est applicable dès sa publication qui interviendra selon la procédure d'urgence. Il sera également publié au Journal Officiel.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH